COMPRENDRE L'AGENCE ET SON FONCTIONNEMENT

L'Agence SCALEN est un outil d'ingénierie mutualisé au service de l'interêt commun

L'Agence accompagne les décideurs (élus et acteurs de l'aménagement et du développement des territoires) dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs projets et de leurs politiques publiques, en faveur de stratégies et d'actions convergentes.

L'Agence n'est pas un prestataire mais un partenaire

L'Agence travaille en étroite collaboration avec les services des collectivités et les bureaux d'études qu'elles sollicitent. Outil pérrenne, Scalen capitalise tous les travaux réalisés et en exploite les résultats, au service de ses membres.

L'élaboration de son programme de travail est partenarial

Le PPA (Programme Partenarial d'Activités) est construit à partir des besoins exprimés par ses membres et des sujets à enjeux proposés par l'Agence. Il est validé en Conseil d'administration.

Les membres apportent leurs financements pour le mettre en œuvre. Le conventionnement validé dans les instances des membres doit impérativement préciser le caractère partenarial du programme de travail de Scalen.

Le PPA est en dehors de la commande publique et n'est pas soumis à la TVA

Toutes les missions relevant du partenariat ne sont pas soumises à la TVA et sont conduites par l'Agence sans que ses membres ne soient obligés de procéder à une mise en concurrence.

Tous les membres de l'Agence ont accès aux livrables réalisés dans le cadre du PPA

Toutes les productions de l'Agence sont disponibles dans l'espace sécurisé sur le site web de l'Agence.

L'Agence peut aussi être saisie contractuellement

Le PPA constitue l'essentiel de son activité. Toutefois, des missions plus ciblées (dont l'objet est moins partenarial) peuvent être réalisées par l'Agence pour le compte d'un membres ou d'un non-membre.